

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26</b>

**Date de la convocation****24 mars 2023****Date d'affichage de la délibération****Adoptée par 20 voix pour 6****abstentions (Mme Nicole****RAMASSAMY ; M. Bruno REMI;****Mme Edwige BERMATOL ; M.****Patrick AJAS ; Madame Francis****ROSAMONT ;****Mme Nicole RAMASSAMY :).****Séance du 30 Mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi trente à dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR M. Rodrigue MOULIN, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Karine GATIBELZA par M. Ephrem GLORIEUX

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Anny GENIPA

Mme Gladys BURAT par Mme Cindy ARNASSALON

Mme Francia ROSAMONT par M Patrick AJAS

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Saturnin FRANCILLONN ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Annick ABELA ; M. Richard PROMENEUR ;

**DELIBERATION N°2023/03/31****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLE**

La Caisse des Ecoles (CDE) est un établissement public administratif communal intervenant principalement dans la restauration scolaire et les activités périscolaires.

Afin de permettre à la CDE d'assurer ses missions et de voter son budget 2023, il est demandé au Conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 006 000,00 € (*Cinq millions Six Mille euros*) à la structure.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 006 000,00 € (*Cinq millions Six Mille euros*) à la Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2023.

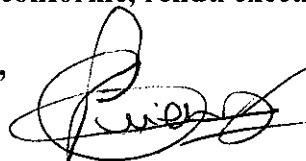
**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

*Adoptée par 20 voix pour 6 abstentions (Mme Nicole RAMASSAMY ; M. Bruno REMI; Mme Edwige BERMATOL ; M. Patrick AJAS ; Madame Francis ROSAMONT ; Mme Nicole RAMASSAMY ;).*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**



**M. Ephrem GLORIEUX**